

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.612.003.1 DU 1^{ER} JUILLET 1991

Systeme de balances à équilibre automatique YAMATO modèle NETCELL à indication du poids et du prix

(CLASSE III)

LA PRÉSENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

YAMATO SCALE CO Ltd, Akashi City 673, Japon.

DEMANDEUR

IBC ELECTRONICS FRANCE, 14, rue Gambetta, 78600 Le Mesnil le Roi.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 91.00.612.001.1 du 28 janvier 1991 (1).

CARACTERISTIQUES

Le système de balances à équilibre automatique YAMATO modèle NETCELL faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle ayant fait l'objet de la décision précitée par le fait qu'il peut comprendre des balances YAMATO modèle NETCELL à colonne faisant l'objet de la décision n° 91.00.611.015.1 du 1er juillet 1991 (2).

Dans ce cas, les composants du concentrateur SYSCOM SC-100 peuvent être intégrés dans une des balances à colonne.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Chaque balance du système porte sur sa plaque d'identification le numéro et la date d'approbation prévus par la décision d'approbation qui la concerne.

Chaque balance porte, de plus, à proximité de la plaque d'identification, une étiquette adhésive auto-destructible sur laquelle figure le nom du système ainsi que le numéro et la date de la présente décision.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie et de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 29 mars 1999.

POUR LE MINISTRE EMPECHE :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

M. GERENTE

(1) *Revue de Métrologie*, janvier 1991, page 93.

(2) *Revue de Métrologie*, juillet 1991, page 653.